



**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2004-2005)  
LE 10 MAI 2005**

**1.00 RECUEILLEMENT**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du comité exécutif.

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 MAI 2005 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> Suzanne Gaudette (8), Marie-Louise Kerneis (7), Louise Tremblay (20).

MM. André Dugas (11), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16).

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

M<sup>me</sup> Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire.

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale  
Carole Blouin, directrice générale adjointe  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

**ET :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines  
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Denis Hudon, directeur par intérim du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières  
Gilles Presseault, secrétaire général

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**M. Alyre Gamache, Services alimentaires des Moissons**

M. Alyre Gamache fait part de ses commentaires concernant les contrats de cafétérias présentement en vigueur entre les Services alimentaires des Moissons et la Commission scolaire.

C.E.- 02582-05-05

**4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que modifié :

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**



No de résolution  
ou annotation

## **6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2005
- 6.02 Assurances générales 2005-2006 – Adjudication de contrat

## **7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

- 7.01 Renouvellement des contrats de cafétéria – Les Services alimentaires des Moissons
- 7.02 Procédure d'adjudication des contrats de transport scolaire

## **8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

## **9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

## **10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 10.01 Liste des comptes : validation

## **11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 11.01 École Langlois – Démolition du bâtiment – AO-040-080-04
- 11.02 École Jacques-Barclay – Réfection de la toiture – AO-027-068-04
- 11.03 École Daigneau – Réfection de la toiture – AO-029-077-04
- 11.04 École Jacques-Leber – Remplacement - Plancher de céramique à la cafétéria – AO-030-030-04
- 11.05 École Saint-Michel-Archange – Aménagement du sous-sol (phase 1) – AO-042-072-04
- 11.06 École de la Magdeleine – Protocole d'entente avec la Ville de La Prairie pour les terrains de tennis
- 11.07 École de formation professionnelle de Châteauguay – Location de locaux – AO-045-088-04 (**sujet retiré**)
- 11.08 École Pie-XII-Christ-Roi – Fenestration (**sujet ajouté**)

## **12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

## **13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**

## **14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

## **15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

### **1. RENOUELEMENT DES CONTRATS DE CAFÉTÉRIA**

Ce sujet est à l'ordre du jour.

## **6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

### **6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2005**

#### **- DISPENSE DE LECTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire, que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2005.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02583-05-05



C.E.- 02584-05-05

No de Résolution  
ou annotation

**- APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2005 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02585-05-05

**6.02 ASSURANCES GÉNÉRALES 2005-2006 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Monsieur Gilles Presseault présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme de courtiers **Lemieux, Ryan et Associés;**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'adjuger à la firme **Lemieux, Ryan et Associés** le contrat d'assurances générales 2005-2006 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de cent dix huit mille deux cent trente-huit dollars (118 238 \$), taxes en sus;

et d'autoriser Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général et responsable du dossier des assurances, à signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

C.E.- 02586-05-05

**7.01 RENOUELEMENT DES CONTRATS DE CAFÉTÉRIA – LES SERVICES ALIMENTAIRES DES MOISSONS**

Monsieur Denis Hudon, directeur par intérim du Service des technologies de l'information et des communications et coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Il répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne renouvelle pas le contrat de concessionnaire de cafétéria signé le 11 avril 1995 avec « **Les services alimentaires des Moissons** » pour les écoles :

**De la Magdeleine, du Tournant, Fernand-Seguin et Louis-Cyr** ainsi que le contrat signé le 25 novembre 2002 pour le **Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud.**

ONT VOTÉ POUR : 6 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



C.E.- 02588-05-05

No de résolution  
ou annotation

## 7.02 PROCÉDURE D'ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Denis Hudon, directeur par intérim du Service des technologies de l'information et des communications et coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif du transport sur la procédure d'adjudication des contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries négocie de gré à gré des contrats avec les transporteurs avec qui elle était liée en 2004-2005 pour le transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus et ce, pour une durée maximale d'un an;

que soient négociés de gré à gré avec toute personne les transports par véhicule de type berline ou familiale pour une durée ne dépassant pas une année.

Que Monsieur Denis Hudon et Madame Martine Gohier, respectivement coordonnateur et adjointe administrative aux Services éducatifs aux jeunes, soient désignés pour négocier les contrats de transport scolaire pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

#### 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

##### 10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 6 avril 2005 et se terminant le 3 mai 2005 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

#### 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

##### 11.01 ACADÉMIE LANGLOIS - DÉMOLITION DU BÂTIMENT - AO-040-080-04

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, complète. Monsieur Bédard répond à des questions.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Excavations Michel 102594 Canada inc.**;

C.E.- 02588-05-05



No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat de démolition de l'Académie Langlois à **Excavations Michel 102594 Canada inc.** pour un montant forfaitaire de quarante-six mille neuf cent dollars (46 900,00 \$). Le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 21 avril 2005.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02589-05-05

**11.02 ÉCOLE JACQUES-BARCLAY – RÉFECTION DE LA TOITURE – AO-027-068-04**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Les Toitures Couture & Associés inc.**;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école Jacques-Barclay à **Les Toitures Couture & Associés inc.** pour un montant forfaitaire de cent vingt et un mille sept cent soixante-neuf dollars (121 769,00 \$). Le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 2 mai 2005.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02590-05-05

**11.03 ÉCOLE DAIGNEAU – RÉFECTION DE LA TOITURE – Appel d'offres # AO-029-077-04**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à une question.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Les Toitures Pro-Lem inc.**;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire, que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école Daigneau à **Les Toitures Pro-Lem inc.** pour un montant forfaitaire de quarante-huit mille deux cent quatre-vingt un dollars et soixante-quatorze centièmes

Formules Municipales St-Hubert (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA 786)



(48 281,74 \$), le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 2 mai 2005.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 02591-05-05

11.04 **ÉCOLE JACQUES-LEBER – REMPLACEMENT DU PLANCHER DE CÉRAMIQUE DE LA CAFÉTÉRIA – Appel d'offres # AO-030-030-04**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Tapis Lanctôt**;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat de remplacement du plancher de céramique de la cafétéria de l'école Jacques-Leber à **Tapis Lanctôt** pour un montant forfaitaire de trente sept mille neuf cent cinquante-deux dollars et cinquante centièmes (37 952,50 \$), le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 9 mai 2005.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 02592-05-05

11.05 **ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE – AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL (PHASE 1) – Appel d'offres # AO-042-072-04**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Ventilation Michel Longtin inc.**;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat d'aménagement du sous-sol (ventilation) à l'école Saint-Michel-Archange à **Ventilation Michel Longtin inc.** pour un montant forfaitaire de trente sept mille six cent soixante-dix dollars et soixante-huit centièmes (37 670,68 \$), le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 6 mai 2005.



Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02593-05-05

**11.06 ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES TERRAINS DE TENNIS**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions. Madame Susan Tremblay, directrice générale, complète.

CONSIDÉRANT les intérêts communs à la Ville de La Prairie et à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'utilisation des terrains de tennis à l'école de la Magdeleine;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Ville de La Prairie joint à la présente concernant la réalisation, l'usage et l'entretien desdits terrains de tennis.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02594-05-05

**11.07 ÉCOLE PIE-XII-CHRIST-ROI – FENESTRATION – Appel d'offres # AO-043-043-04**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Construction Cogestal inc.**;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat de fenestration à l'école Pie-XII-Christ-Roi à **Construction Cogestal inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt deux dollars et quatre-vingt deux centièmes (99 482,82 \$), le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 28 avril 2005.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

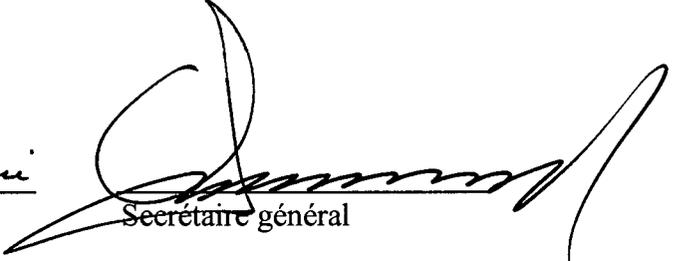
12.0 **SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

13.0 **SERVICE DE L'INFORMATION**

14.0 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

15.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
La séance est levée à 19 h 41.

Micheline Fortin  
Présidence de la séance

  
Secrétaire général

A.14.02  
D:\Textes\CE\2004-2005\Procès-verbaux\10 mai 2005.doc